

Une réunion du conseil municipal consacrée, pour moitié, aux finances

La mairie de Fleurance propose à ses concitoyens d'assister à la prochaine séance [1]



Une réunion du conseil municipal consacrée, pour moitié, aux finances

La ville de Fleurance vous informe de la tenue de son prochain conseil municipal, jeudi 13 février, à 20 h, à l'Hôtel de Ville (1 place de la République). L'ordre du jour sera consacré, pour moitié, aux finances de la commune.

Les Fleurantins sont invités à venir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu jeudi 13 février à 20h à l'Hôtel de Ville - 1 place de la République. Le point principal de l'ordre du jour consiste en l'approbation des comptes administratifs annexes 2019 et l'adoption des budgets primitifs 2020.



Huit autres points sont à l'ordre du jour et concernent majoritairement des aspects techniques. L'ordre du jour détaillé est consultable en mairie et sur le site de la ville.

Zoom sur l'élaboration du budget de la mairie de Fleurance pour 2020

Lors du conseil municipal du 18 décembre 2019, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2020 a été voté à l'unanimité. Ce document porte sur les orientations générales à retenir pour l'année 2020. Les citoyens peuvent le consulter sur demande expresse, ou le télécharger sur le site de la ville.

Sur la base du DOB, les responsables des services municipaux identifient les besoins de financement de leurs services et les recettes espérées, et, de là, élaborent ensuite le budget primitif 2020 accompagné de la note de synthèse.

Ces derniers documents seront ensuite présentés au vote lors du conseil municipal du 13 février.

Chaque réunion du conseil municipal fait l'objet d'un compte-rendu. Vous pouvez aussi les retrouver et les consulter sur le site Internet.

[1] Le public peut-il assister aux séances du conseil municipal ?